

VISIATIV

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

AVENS AUDIT
Immeuble Le Saphir
14 quai du Commerce
69009 LYON

S.A. au capital de 150 000€
305 446 577 RCS Lyon

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à LYON

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
CS 40207
69286 LYON Cedex 02

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

VISIATIV

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier
69260 CHARBONNIERES LES BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société VISIATIV

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, telle qu'elle est décrite en note 4.18 de l'annexe des comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

- Ecart d'acquisition :

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 4.1 et 5.1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4.1 et 5.1 donnent une information appropriée.

- Indemnités de fin de carrière ;

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de calcul de la provision des indemnités de fin de carrière, telle qu'elle est décrite en notes 4.13 et 5.10 de l'annexe des comptes consolidés. Nous nous sommes assurés de sa correcte application et nous avons vérifié que les notes 4.13 et 5.10 donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 29 avril 2024

Les commissaires aux comptes

AVVENS AUDIT



Pascal BLANDIN

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marie LE JELOUX

Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31/12/23

Bilan consolidé

<i>En M€</i>	Notes	Décembre 2023	Décembre 2022
Immobilisations incorporelles	5.2	157,5	142,9
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	5.1	124,4	118,2
Immobilisations corporelles	5.2	5,4	4,1
Immobilisations financières	5.2	5,2	4,9
Titres mis en équivalence	5.2	0,0	0,3
Total actif immobilisé		168,2	152,2
Stocks et en-cours		0,4	0,5
Clients et comptes rattachés	5.3 ; 5.5	87,5	71,7
Autres créances et comptes de régularisation	5.4 ; 5.5 ; 5.8	39,7	37,2
Disponibilités	5.7	54,6	57,9
Total Actif		350,5	319,5

<i>En M€</i>	Notes	Décembre 2023	Décembre 2022
Capital	5.9	2,8	2,7
Primes liées au capital		45,1	44,1
Réserves et Résultat consolidé	5.19	29,4	23,9
Autres		-1,1	-1,3
Total capitaux propres		76,1	69,5
Intérêts hors groupe		3,8	4,6
Provisions	5.10	16,9	17,1
Emprunts et dettes financières	5.11	114,0	107,8
Fournisseurs et comptes rattachés	5.12	54,9	43,8
Autres dettes et comptes de régularisation	5.12 ; 5.13	84,8	76,7
Total Passif		350,5	319,5



Compte de résultat consolidé

En M€	Notes	Décembre 2023	Décembre 2022
Chiffre d'affaires	5.14	277,5	258,8
Autres produits d'exploitation	5.15	14,5	13,3
Achats consommés	5.16	-93,7	-93,2
Charges de personnel	5.16	-120,5	-102,6
Autres charges d'exploitation	5.16	-49,1	-45,4
Impôts et taxes	5.16	-2,3	-2,2
Variations nettes des amortissements et des dépréciations (*)	5.16	-9,1	-9,7
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		17,5	19,0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		17,5	19,0
Charges et produits financiers	5.17	-5,1	-3,2
Charges et produits exceptionnels	5.18	2,9	0,0
Impôt sur les bénéfices		-4,0	-3,5
Résultat net des entreprises intégrées		11,3	12,3
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-0,4	-0,3
Résultat net de l'ensemble consolidé		10,8	12,0
Intérêts minoritaires		-0,9	-1,0
Résultat net (part du groupe)		10,0	11,1
Résultat par action (en euros)	5.19	2,19	2,48
Résultat dilué par action (en euros)	5.19	2,17	2,44
(*) Dont dotations aux amortissements sur immobilisations		9,6	9,4
EBITDA		27,1	28,4



Tableau de variation des capitaux propres

Montant en M€	Capital en nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres -Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres (total)
Au 31 décembre 2021	4 440 951	2,7	43,2	1,3	1,1	9,7	58,0	2,7	60,6
Affectation du résultat 2021				9,7		-9,7	0,0		0,0
Résultat net 2022						11,1	11,1	1,0	12,0
Augmentation de capital	80 826	0,0	0,9	0,0			1,0	0,5	1,5
Dividendes versés				-2,1			-2,1	-0,3	-2,3
Actions propres VISIATIV SA				0,3			0,3		0,3
Ecart de conversion					0,1		0,1	0,0	0,1
Variation de périmètre				1,1			1,1	0,9	2,0
Au 31 décembre 2022	4 521 777	2,7	44,1	10,4	1,2	11,1	69,8	4,6	74,1
Affectation du résultat 2022				11,1		-11,1	0,0		0,0
Résultat net 2023						10,0	10,0	0,9	10,8
Augmentation de capital	91 679	0,1	1,0	0,0			1,0	0,0	1,0
Dividendes versés				-5,0			-5,0	-0,4	-5,3
Actions propres VISIATIV SA				0,2			0,2		0,2
Ecart de conversion					0,3		0,3	0,0	0,3
Variation de périmètre				0,1			0,1	-1,3	-1,2
Au 31 décembre 2023	4 613 456	2,8	45,1	19,7	1,6	10,0	76,1	3,8	79,9



Tableau de flux de trésorerie

En M€	Décembre 2023	Décembre 2022
Résultat d'exploitation des entités intégrées	17,5	19,0
Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie :		
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises (1)	9,6	9,1
- Provisions inscrites au passif	-2,2	0,2
- Frais d'émission d'emprunt à étaler	0,0	-1,1
Résultat brut d'exploitation	24,8	27,2
- Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (2)	-4,3	-2,7
Flux net de trésorerie d'exploitation	20,5	24,5
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :		
- Frais financiers	-5,5	-3,2
- Produits financiers	1,7	0,2
- Impôt sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	-3,0	-3,1
- Charges et produits exceptionnels liés à l'activité	-0,4	0,0
Flux net généré par (affecté à) l'activité	13,3	18,3
- Acquisition d'immobilisations	-13,5	-11,2
- Produit de cessions d'immobilisations, net d'impôt	0,4	0,0
- Incidence des variations de périmètre (3)	-3,4	-23,0
Flux de trésorerie liées aux activités d'investissement	-16,5	-34,2
- Dividendes versés par la société mère	-5,0	-2,1
- Dividendes versés aux minoritaires	-0,4	-0,3
- Augmentations/ diminution de capital en numéraire	1,1	1,0
- Variation des actions propres	0,2	0,3
- Emissions d'emprunts	22,7	35,4
- Remboursements d'emprunts	-18,8	-29,4
Flux de trésorerie liées aux activités de financement	-0,1	5,0
- Incidence de la variation des taux de change	0,1	0,1
Variation de trésorerie	-3,3	-10,8
- Trésorerie d'ouverture	57,9	68,7
- Trésorerie de clôture	54,6	57,9

(1) A l'exclusion des dépréciations sur actif circulant

(2) Détail de la variation du BFR

En M€	Décembre 2023	Décembre 2022
Stocks	0,1	-0,2
Créances clients	-13,8	-8,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6,2	3,0
Sous total variations du BFR d'exploitation	-7,5	-5,1
Autres créances	-2,0	0,3
Charges constatées d'avance	-0,2	-0,9
Dettes fiscales et sociales	1,9	3,2
Autres dettes	0,4	0,6
Produits constatés d'avance	3,1	-0,8
Sous total autres variations du BFR	3,2	2,4
Total Variations	-4,3	-2,7

Cette variation de BFR inclut les nouvelles sociétés intégrées à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation

(3) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée - à détailler dans une note annexe

En M€	Décembre 2023	Décembre 2022
Trésorerie acquise ou versée	0,0	8,4

La trésorerie versée dans le cadre de la cession de Visiativ Managed Services est compensée par les trésoreries des sociétés acquises

Annexe des comptes consolidés annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en millions d'euros.)

Table des matières

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs	8
1.1 Information relative à la Société et à son activité.....	8
1.2 Evènements marquants de l'exercice.....	8
1.3 Evènements postérieurs à la clôture.....	10
Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables	10
2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés.....	10
2.2 Application des méthodes obligatoires et préférentielles.....	10
2.3 Utilisation de jugements et d'estimations	11
2.4 Changement de méthode comptable.....	11
Note 3 : Périmètre de consolidation	12
3.1 Méthodes de consolidation	12
3.2 Périmètre au 31 décembre 2023.....	13
3.3 Variations de périmètre	15
3.4 Sociétés exclues du périmètre.....	16
Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation	16
4.1 Ecart d'acquisition.....	16
4.2 Ecart de conversion	17
4.3 Immobilisations incorporelles	17
4.4 Immobilisations corporelles	18
4.5 Immobilisations financières	19
4.6 Contrats de location.....	19
4.7 Créances.....	19
4.8 Impôts différés	19
4.9 Valeurs mobilières de placement	20
4.10 Disponibilités.....	20
4.11 Opérations en devises étrangères.....	20
4.12 Provisions pour risques et charges.....	20
4.13 Indemnité de départs à la retraite	21
4.14 Instruments financiers	21
4.15 Emprunts.....	22
4.16 Contrat de liquidité	22
4.17 Subventions publiques à recevoir.....	22
4.18 Chiffre d'affaires	22



4.19 Informations sectorielles.....	23
4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	23
4.21 Résultat financier.....	23
4.22 Résultat par action.....	23
Note 5 : Notes sur les états financiers consolidés.....	24
Note 5.1 : Ecart d'acquisition.....	24
Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....	25
Note 5.3 : Créances clients.....	26
Note 5.4 : Autres créances et comptes de régularisation.....	26
Note 5.5 : Provisions pour dépréciation de l'actif circulant.....	27
Note 5.6 : Impôts différés Actif et Passif.....	28
Note 5.7 : Trésorerie nette.....	29
Note 5.8 : Charges et produits constatés d'avance.....	29
Note 5.9 : Capitaux propres.....	29
Note 5.10 : Provisions pour risques et charges.....	30
Note 5.11 : Dettes financières.....	31
Note 5.12 : Détail du passif circulant par échéance.....	33
Note 5.13 : Détail des charges à payer.....	35
Note 5.14 : Chiffre d'affaires.....	35
Note 5.15 : Autres produits d'exploitation.....	35
Note 5.16 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel.....	36
Note 5.17 : Produits et charges financiers.....	36
Note 5.18 : Produits et charges exceptionnels.....	37
Note 5.19 : Résultat par action.....	37
Note 5.20 : Parties liées et gouvernance.....	37
Note 5.21 : Engagements donnés.....	38
Note 5.22 : Effectifs.....	45
Note 5.23 : Gestion et évaluation des risques financiers.....	45
Note 5.24 : Honoraires des commissaires aux comptes.....	47



Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit autour de l'intégration d'outils de CAO puis a développé ses propres technologies et services pour devenir un accélérateur de la transformation numérique des entreprises.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les-Bains.

Le Groupe s'est introduit sur le marché Euronext Growth de Paris le 28 mai 2014.

1.2 Evènements marquants de l'exercice

Les nouveaux emprunts négociés en 2022 pour la part de refinancement de la dette pour 15 M€, ont été souscrits sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, un contrat de couverture a été mis en place à compter du 13 janvier 2023 à hauteur de 50% soit 7,5 M€ (taux fixe 2.825%).

VISIATIV SA a acquis 100% de la société STATSH en février 2023, éditeur de logiciel, afin d'acquérir une nouvelle brique technologique. Elle a été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE au deuxième semestre 2023.

Le 25 avril 2023, VISIATIV SA s'est désengagée de l'activité de gestion des infrastructures IT. La société a, en effet, comptabilisé un produit de cession net de 3,1 M€, correspondant au partenariat conclu avec XEFI sur le transfert de 100% du capital de Visiativ Managed Services, gestionnaire d'infrastructure IT et d'hébergement, à sa filiale datacenters NEXEREN.

Les filiales du groupe présentes en Suisse ont comme banque principale le Crédit Suisse, cette banque a été rachetée par UBS le 19 mars 2023.

VISIATIV SA et VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE ont acquis 100% de la SCI CLINANTES le 10 mai 2023. Cette société détient les locaux de Pont Saint Martin utilisés par le groupe.

La société a réalisé une augmentation de capital au cours du premier semestre, cela a impacté le capital social de +33 K€ et les réserves de +1,1 M€. Il s'agissait d'un programme d'actionnariat salarié via le FCPE VISIATIV qui a été un véritable succès puisque 54% des collaborateurs éligibles ont participé.

Cette opération avait été validée par le conseil d'administration le 18 janvier 2023 et soumise préalablement à la validation de l'AMF.



La société a procédé à une distribution de dividendes sur la base des comptes au 31/12/2022. Le montant du dividende était de 1.10 € par action et a représenté un versement de 5,0 M€ intervenu le 7 juin 2023.

En juin 2023, Visiativ SA a levé 10,0 M€ sur les 70,0 M€ d'emprunt senior (crédit CAPEX) obtenu en octobre 2022 au titre de la restructuration de sa dette bancaire. Cet emprunt est utilisé à hauteur de 20,0 M€ au 31 décembre 2023 et le 27 juillet 2023, Visiativ SA a tiré 9,6 M€ de dettes supplémentaires dans le cadre de son Contrat de Crédits du 13 octobre 2022, pour le refinancement complémentaire de deux croissances externes réalisées en 2022.

Au cours du premier semestre, les sociétés INNOVA, ABGI UK, DIMENSIONS GROUP et DESIGN SOLUTIONS BVBA ont changé de nom pour devenir respectivement VISIATIV SOLUTIONS UK, VISIATIV CONSULTING UK, VISIATIV BENELUX et VISIATIV BELGIË. Ces changements s'inscrivent dans la stratégie de rebranding du groupe démarrée en 2022.

Le 27 juillet 2023, Visiativ a acquis 90% du capital de la société EBM GmbH, distributeur et intégrateur historique des solutions CATIA et SOLIDWORKS de Dassault Systèmes sur le territoire autrichien.

Le 1^{er} août 2023, DESIGN SOLUTIONS BV ; LAYERTEC et MBCAD ont changé de nom pour devenir respectivement VISIATIV NEDERLAND BV ; VISIATIV 3D PRINTING BV et VISIATIV GERMANY.

Le 4 août 2023, VISIATIV a été choisie par le Tribunal de Commerce de Toulouse pour reprendre l'intégralité des actifs et l'ensemble des employés de la société Techform, éditeur de solutions de configuration, tarification et devis (CPQ).

Le 31 août 2023, Visiativ Consulting UK a acquis 100% du capital de la société MMP Tax, cabinet de conseil basé à Londres qui accompagne les entreprises du FTSE 100 et les grandes multinationales dans l'obtention de financements et d'incitations liés à leur politique d'innovation et à leurs développements technologiques.

VISIATIV a présenté le 20 septembre 2023 son nouveau plan stratégique, baptisé SHIFT5, et dont les ambitions pour la période 2024-2028 sont les suivantes : 500 M€ de chiffre d'affaires dont 50% à l'international ; 100 M€ d'ARR abonnement SaaS (revenu annuel récurrent) ; Excellence en matière de performance RSE. Évoluant dans un contexte de marché porteur, Visiativ ambitionne, à travers SHIFT5, d'accroître encore plus sa position de partenaire privilégié et de confiance des entreprises en les accompagnant sur l'ensemble de leurs enjeux critiques liés à leur transformation, à la fois technologique mais aussi business. SHIFT5 vise ainsi à faire de Visiativ « All-in-one Software & Consulting partner » des entreprises et permettre ainsi de démultiplier les synergies commerciales entre l'ensemble des activités du Groupe.

Le 9 octobre 2023, Visiativ a acquis 60% du capital de la société 1Life, intégrateur de deux solutions ERP pour l'Industrie (Open- Prod et Cegid PMI) en France.

Le 22 décembre 2023, Visiativ a acquis 50% de 3C Evolution, société codétenue jusqu'alors à 50% aux côtés d'une société de service Web. 3C-Evolution propose une offre complète de prestations pour la mise en place des projets PIM (Product Information Management), qui visent à assurer la gestion des données produits sur le territoire français.



1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Le 9 février 2024, VISIATIV a annoncé que le Groupe SNEF est entré en négociations exclusives avec les principaux actionnaires d'ALLIATIV en vue de l'acquisition par Groupe SNEF d'environ 75,72% du capital d'ALLIATIV, actionnaire de contrôle de Visiativ. La transaction envisagée, qui pourrait être réalisée au cours du 1er semestre 2024, reste notamment soumise à l'obtention des autorisations réglementaires usuelles en matière de contrôle des concentrations, ainsi qu'à l'approbation formelle de certains partenaires commerciaux de Visiativ. Groupe SNEF réaliserait l'acquisition d'environ 75,72% d'ALLIATIV auprès de ses principaux actionnaires, par voie de cessions en numéraire, sur la base d'une valeur par transparence égale à un prix de 37,00 € par action de Visiativ (coupon attaché). Concomitamment à la réalisation de cette acquisition, les actionnaires concertistes de Visiativ céderaient à ALLIATIV, un nombre total de 252 801 actions de Visiativ (représentant environ 5,48% du capital de Visiativ) au prix de 37,00 € par action de Visiativ.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au règlement ANC 2020-01.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles comptables générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Application des méthodes obligatoires et préférentielles

Méthodes obligatoires

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.3 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Le Groupe pratique l'étalement des frais d'émission des emprunts obligataires sur la durée de vie de cet emprunt.

Le Groupe comptabilise à l'actif les éléments financés par crédit-bail.



Méthodes de référence

Conformément à la recommandation ANC n°2013-02, depuis le 1er janvier 2021, le Groupe comptabilise désormais la totalité des engagements de retraite et avantages similaires de ses sociétés françaises.

Les autres méthodes de référence ne sont pas appliquées par le Groupe.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'affectation des actifs et passifs aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ;
- l'évaluation et la dépréciation des écarts d'acquisition et des frais de R&D ;
- le calcul des impôts différés ;
- l'évaluation des provisions.

2.4 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode n'a été effectué cette année.



Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

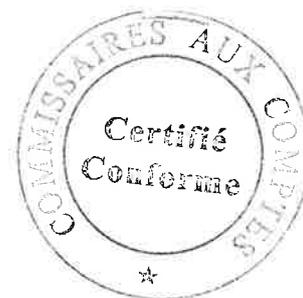
L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle et qu'aucun autre actionnaire ne possède une fraction de capital supérieure.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.



3.2 Périmètre au 31 décembre 2023

Sociétés	Adresses	31-déc-23		31-déc-22		Méthode de consolidation	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
Visiativ SA		société mère		société mère		N/A	
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG	
VSSB		95%	95%	95%	95%	IG	
I PORTA		100%	95%	100%	95%	IG	
VISIATIV 3D PRINTING		Fusionnée dans Visiativ Solutions Entreprise avec effet rétroactif au 1er Janvier 2023			100%	100%	IG
ENTREPRISE DU FUTUR		92%	92%	100%	100%	IG	
CIR 360		100%	98%	100%	98%	IG	
VISIATIV FINANCEMENT		100%	100%	100%	100%	IG	
SCI CLINANTES		100%	100%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV CPQ		100%	100%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV CONSEIL		98%	98%	98%	98%	IG	
ABGI GROUP		52 Quai Rambaud – 69 002 Lyon	100%	98%	100%	98%	IG
ABGI France			96%	94%	96%	94%	IG
VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT	95%		93%	95%	93%	IG	
VISIATIV DIGITAL SKILLS & RESOURCES	95%		93%	95%	93%	IG	
AK Group II	62 Boulevard Garibaldi - 75 015 Paris	100%	94%	100%	94%	IG	
ABSISKEY	41 B rue Dupetit Thouars 49000 Angers	100%	94%	100%	94%	IG	
ABSISKEY POLSKA	ul. Żwirki i Wigury 16 B 02-092 Warszawa, Pologne	100%	94%	100%	94%	IG	



Sociétés	Adresses	31-déc-23		31-déc-22		Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
BSOFT.FR	4 rue Coste - 69300 Caluire et cuire	54%	54%	54%	54%	IG
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	100%	100%	100%	100%	IG
DAXIUM	27-29 rue de Bassano – 75008 Paris	100%	67%	100%	67%	IG
KALISTA	100 Avenue du général leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG
IS MANAGEMENT - MA SAUVEGARDE	6 Rue de l'Ozon, 69360 Sérézin-du-Rhône	100%	100%	100%	100%	IG
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	97%	97%	80%	80%	IG
VISIATIV MANAGED SERVICES	Parc d'activité – 69 890 La tour de Salvagny	Cédée le 28/04/2023		100%	100%	IG
1LIFE	7 rue du 35 ^e régiment d'aviation – 69500 Bron	60%	60%	N/A	N/A	IG
VISIATIV DAXIUM	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	67%	67%	67%	67%	IG
ABGI USA	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, Texas 77027, USA	90%	89%	88%	87%	IG
INCENTIVAR CONSULTORIA EMPRESARIAL (ABGI BRAZIL)	Rua Sergipe, 853 Andar: 3; FUNCIONARIOS BELO HORIZONTE - MG 30130-171, Brésil	100%	98%	100%	98%	IG
ABGI CANADA	900-2235 Sheppard Avenue East, Toronto, Ontario M2J 5B5, Canada	100%	98%	100%	98%	IG
BRAITHWAITE TECHNOLOGY CONSULTANTS INC	900-2235 Sheppard Avenue East, Toronto, Ontario M2J 5B5, Canada	Fusionnée dans ABGI CANADA au 31 décembre 2023		100%	98%	IG
VISIATIV CONSULTING UK	6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland EH3 8HA, UK	93%	91%	93%	91%	IG
MSC LTD	Skylon Court Coldnose Road, Hereford HR2 6JL, UK	Liquidée le 11 mai 2023		100%	91%	IG
IFTC LTD	Unit 3, 405 Holywood Road, Belfast. BT4 2GU, Irlande du Nord	100%	90,81%	100%	91%	IG
MMP Tax LTD	The Old Surgery, 19 Mengham Lane, Hayling Island, Hants, PO11 9JT, UK	100%	90,81%	N/A	N/A	IG
BRAITHWAITE TECHNOLOGY CONSULTANTS LTD	Dogpatch Labs, The CHQ Building, Custom House Quay, Dublin 1, D01 Y6H7, Ireland	100%	90,8%	100%	91%	IG
VISIATIV SWITZERLAND AG	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville – Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE		Fusionnée dans Visiativ Switzerland avec effet rétroactif au 1er janvier 2023		100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG PRATTELN	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
IPISTA SUISSE	5 avenue Louis Casai - 1216 Cointrin-Genève - Suisse	65%	65%	65%	65%	IG
VISIATIV AFRICA	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV GERMANY	Kirchdorfer Strabe 14b, 83052 Bruckmühl, Allemagne	100%	100%	100%	100%	IG
EBM GmbH	Lärchbach 1, 9530 Bad Bleiberg, Autriche	90%	90%	N/A	N/A	IG
VISIATIV SOLUTIONS UK	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV BENELUX BV		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV NEDERLAND BV		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV 3D PRINTING BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, Pays Bas	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		Fusionnée dans Design Solutions BV avec effet rétroactif au 1er janvier 2023		100%	100%	IG
VISIATIV BELGIE	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, Belgique	100%	100%	100%	100%	IG
PFIF	Europastraße 21, 77933 LAHR Allemagne	50%	49%	50%	49%	IP
3C Evolution	21 avenue du granier, 38200 Meylan	100%	100%	50%	50%	IG
MISSION RGPD	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	19%	19%	20%	20%	MEQ
FIVES SMART SOFTWARE DEVELOPMENT	7 rue Maryse Bastié 69500 Lyon	49%	49%	49%	49%	MEQ

IG : Intégration globale
 IP : Intégration proportionnelle
 MEQ : Mise en équivalence
 NC : Non consolidée



3.3 Variations de périmètre

Entrées de périmètre

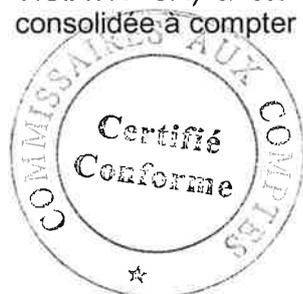
- Acquisition de la SCI Clinantes, société propriétaire des locaux du groupe à Nantes. Elle a réalisé en 2023 un CA de 0,2 M€. Elle est consolidée par intégration globale à partir du 1^{er} janvier 2023.
- Acquisition de 90% EBM, distributeur et intégrateur des solutions CATIA et SOLIDWORKS de Dassault Systèmes en Autriche, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1^{er} juillet 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 3,7 M€.
- La société Visiativ CPQ a été créée en août 2023 pour reprendre l'intégralité des actifs et l'ensemble des employés de la société Techform, éditeur de logiciels pure-player de configuration technique et commercial. Cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1^{er} août 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 0,6 M€.
- Acquisition de 100% de MMP Tax Limited, cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation au UK, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1^{er} septembre 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 0,7 M€.
- Acquisition de 60% de 1Life, intégrateur de deux solutions ERP pour l'Industrie (Open- Prod et Cegid PMI) en France, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1^{er} octobre 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 2,9 M€.
- Visiativ a acquis fin décembre 2023, 100% du capital de 3C Evolution, société codétenue jusqu'alors à 50% et intégré par mise en équivalence. 3C-Evolution propose une offre complète de prestations pour la mise en place des projets PIM (Product Information Management), qui visent à assurer la gestion des données produits. Elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 1,9 M€.

Mouvements de périmètre

- ABGI GROUP a augmenté sa détention dans la société ABGI USA passant de 86.6% au 31/12/2022 à 88.6% au 31/12/2023.
- VISIATIV SOFTWARE a augmenté sa détention dans la société LIVING ACTOR passant de 80.3% au 31/12/2022 à 96.8% au 31/12/2023.
- La société VISIATIV INDUSTRY SOLUTIONS (Pays-Bas) a été fusionnée dans DESIGN SOLUTIONS BV (Pays-Bas).
- La société STATSH acquise en février 2023 a été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE
- La société VISIATIV SUISSE a été fusionnée dans VISIATIV SWITZERLAND
- La société BRAITHWAITE CANADA a été fusionnée dans ABGI CANADA
- La société VISIATIV 3D PRINTING a été fusionnée dans VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE

Sortie de périmètre

- La société Visiativ Managed Service (filiale précédemment détenue à 100% par VISIATIV SA) a été cédée en intégralité le 28 avril 2023 ; elle n'est plus consolidée à compter du 1^{er} mai 2023.



3.4 Sociétés exclues du périmètre

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2023 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

SOCIETES	Données au	En K€						
		% de détention 31/12/2023	% de détention 31/12/2022	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	VNC des titres au 31/12/23	
STRATEGEEEX	31/12/2021	20.3%	20.3%	469	439	-	25	-
E-NOVAPPS	Aucun exercice clos	30.0%	30.0%	NC	NC	NC	NC	30
SWARM	31/12/2022	25.0%	25.0%	-278	458	-455	-	100
Lease Place Swiss	31/12/2022	100.0%	100.0%	136	180	-5	-	142

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

4.1 Ecart d'acquisition

- **Détermination de la valeur brute**

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément à l'article 231-4 du règlement ANC 2020-01, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- **Amortissement des écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.



- **Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée**

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle et à chaque clôture des comptes en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur, en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisitions sont testés au sein de deux UGT :

- « FRANCE », regroupant l'ensemble des activités des sociétés françaises,
- « INTERNATIONAL », regroupant l'ensemble des activités des sociétés non basées en France.

4.2 Ecarts de conversion

Les comptes des filiales suisses, anglaises, marocaines, polonaises, américaines, brésiliennes et canadiennes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2023	Taux moyen 2022	Taux de clôture au 31/12/2023	Taux de clôture au 31/12/2022
CHF	0,9753	1,0097	0,9260	0,9847
GBP	0,8706	0,8512	0,8691	0,8869
MAD	10,9556	10,5978	10,9398	11,1967
USD	1,0790	1,0598	1,105	1,0666
CAD	1,4573	1,3710	1,4642	1,444
BRL	5,4196	5,5120	5,3618	5,6386
PLN	4,5719	4,6964	4,3395	4,6808



4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans
Logiciels ERP	7 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode comptable obligatoire du règlement ANC 2020-01, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans - Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire



La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

4.5 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4.6 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant les baux commerciaux, la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

4.7 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation individuelle dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

4.8 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche. Cette appréciation est réalisée au sein de chaque groupe d'intégration fiscale.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au décembre 2023, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VISIATIV FINANCEMENT
- VISIATIV CONSEIL
- SPREADING APPS
- KALISTA
- I.S. MANAGEMENT



- AK GROUP II
- ABSISKEY
- ABGI GROUP
- ABGI France
- VSSB
- I-PORTA
- CIR 360
- VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT.

Par ailleurs le groupe a un autre périmètre d'intégration fiscale :

VSISATIV BENELUX (mère) – Pays Bas

- VISIATIV NEDERLAND BV (fille)
- VISIATIV 3D PRINTING BV (fille)

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

4.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.10 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non-cotés.

4.11 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

4.12 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n°2020-01, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.



VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

4.13 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

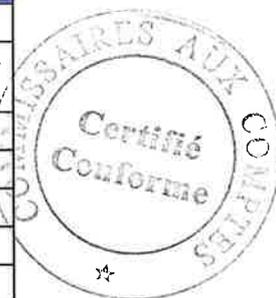
- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont depuis le 1^{er} janvier 2021 comptabilisés en provision sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

L'évaluation des engagements à la date de clôture repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2023	
	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation	3,17%	
Table de mortalité	INSEE 2020	
Taux de revalorisation des salaires	3,00%	3,00%
Taux de turn-over	Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 45%	



Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation.

4.14 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2023 (cf note 5.11.2).

Conformément au règlement ANC 2020-01, le montant du nominal du contrat de couverture n'est pas comptabilisé (hors bilan) et la prime est enregistrée au bilan et rapportée au résultat sur la durée de l'emprunt.

4.15 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge à l'exception des frais d'émission de l'emprunt obligataire qui ont été étalés sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

4.16 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 300 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au décembre 2023. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

4.17 Subventions publiques à recevoir

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit d'exploitation dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constaté d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

4.18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.



La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce) : Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel éditée par le groupe pour une période déterminée : Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La vente de matériel informatique (négoce) : Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités : Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service : Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

4.19 Informations sectorielles

Un suivi interne par catégorie géographique est réalisé et détaillé en note 5.16.

4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

4.21 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus, dépréciations des titres ou des comptes courants et/ou abandons de créances des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

4.22 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période diminué des actions auto détenues.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.



Note 5 : Notes sur les états financiers consolidés

Note 5.1 : Ecart d'acquisition

Au 31/12/2023

En M€	31/12/2022			Augmentations	Variations de périmètre	Dépréciations	Impact écart de conversion	31/12/2023
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
UGT France	82,0	-10,0	71,9	0,2	1,1	0,0	0,0	73,3
UGT International	48,1	-1,9	46,2	0,3	4,0	0,0	0,5	51,0
Total écarts d'acquisition	130,1	-11,9	118,2	0,5	5,2	0,0	0,5	124,4

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des acquisitions de MMP Tax, 1Life, 3C Evolution, EBM et Clinantes décrites en note 3.3 de la présente annexe.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des écarts d'acquisition et la valeur des UGT « FRANCE » d'une part et « INTERNATIONAL » d'autre part, ont été réalisés à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1,0 %
- Taux d'actualisation : 11,1% pour l'UGT « France » et pour l'UGT « International »
- Horizon des prévisions retenues : 4 ans

Les tests de dépréciation réalisés n'ont pas conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition.



Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

- Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en M€)	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Résultat des sociétés mises en équivalence	31/12/2023
Frais d'établissement et de développement	0,0							0,0
Concessions, brevets & droits similaires	65,0	10,0	0,0	0,2	3,9	0,0		79,1
Logiciels	3,0	0,4	-0,1	0,2	-0,1			3,4
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4,7	0,2			3,0	0,2		8,1
Autres immobilisations incorporelles en cours	0,5	0,9		-0,4	0,0	0,0		1,0
Total immobilisations incorporelles	73,2	11,5	-0,1	0,0	6,8	0,2		91,6
Constructions	2,1				0,3			2,4
Terrains	0,3				0,3			0,6
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0,3	0,1		0,0	-0,2	0,0		0,2
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	0,0							0,0
Matériel de transport	0,2				0,1	0,0		0,2
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6,4	0,8	-0,2	0,3	-1,4	0,0		5,9
Autres immobilisations corporelles	6,0	0,6	-0,5	-0,3	0,3	0,0		6,1
Immobilisations corporelles en cours	0,0							0,0
Total immobilisations corporelles	15,3	1,4	-0,7	0,0	-0,7	0,0		15,5
Autres immobilisations financières	5,5	0,8	-0,2	0,0	0,1	0,0		6,3
Titres mis en équivalence	0,3				0,1		-0,4	0,0
Total immobilisations financières	5,8	0,8	-0,2	0,0	0,3	0,0	-0,4	6,3
TOTAL GENERAL	94,4	13,7	-1,0	0,0	5,5	0,2	-0,4	113,4

Les acquisitions de la ligne « concessions, brevets et droits similaires » et de la ligne « autres immobilisations incorporelles en cours » correspondent principalement aux frais de développement de logiciels R&D pour 9,0 M€ et à la production immobilisée relative aux projets de transformation des systèmes d'information du groupe pour 1,7 M€ (ERP, SIRH, ...). Ces frais sont activés lorsque les critères définis à la note 4.3 sont satisfaits.

Les variations de périmètre sur les immobilisations incorporelles sont relatives aux immobilisations de 1Life.

Les acquisitions d'immobilisations financières correspondent aux cautions BPI versées à la suite des nouveaux emprunts levés en 2023. Le solde en espèce du contrat de liquidité s'élève à 0,1 M€ au décembre 2023.

- Les amortissements des immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en M€)	31/12/2022	Dotations	Reprises	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2023	Valeurs nettes 31/12/23
Frais d'établissement et de développement	0,0						0,0	0,0
Concessions, brevets & droits similaires	45,6	6,9	0,0	0,0	3,0	0,0	55,5	23,6
Logiciels	2,1	0,4	0,0	0,0	-0,3	0,0	2,2	1,2
Autres postes d'immobilisations incorporelles	0,6	0,1		0,0	0,0	0,0	0,8	7,4
Autres immobilisations incorporelles en cours	0,0						0,0	1,0
Total immobilisations incorporelles	48,4	7,4	0,0	0,0	2,8	0,0	58,5	33,2
Constructions	1,4	0,2			-0,9		0,8	1,7
Terrains	0,0						0,0	0,6
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0,3	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,1	0,1
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	0,0						0,0	0,0
Matériel de transport	0,1	0,0	0,0		0,0	0,0	0,2	0,1
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5,1	0,8	-0,2	0,2	-1,4	0,0	4,5	1,3
Autres immobilisations corporelles	4,3	0,5	-0,4	-0,2	0,2	0,0	4,5	1,6
Immobilisations corporelles en cours	0,0						0,0	0,0
Total immobilisations corporelles	11,2	1,6	-0,6	0,0	-2,3	0,0	10,1	5,4
Autres immobilisations financières	0,6	0,4			0,0	0,0	1,0	5,2
Titres mis en équivalence	0,0						0,0	0,0
Total immobilisations financières	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	5,2
TOTAL GENERAL	60,3	9,0	-0,6	0,0	0,5	0,0	69,6	43,8



Note 5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en M€)	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
Créances clients et comptes rattachés (brutes)	94,9			77,3
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	-7,4			-5,6
Total net des créances clients et comptes rattachés	87,5			71,7

La provision pour dépréciation client est établie statistiquement sur la base des créances échues à plus de 180 jours et au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement. Les clients bénéficiant d'échéanciers de paiement sont exclus de la base de calcul de la provision pour dépréciation client.

ETAT DES CREANCES CLIENTS (Montants en M€)	31/12/2023		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	94,9	86,4	8,5

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

Note 5.4 : Autres créances et comptes de régularisation

Les tableaux ci-après détaillent les composantes du poste « Autres créances et comptes de régularisation » au décembre 2023.

Les impôts différés actifs (3,4 M€) sont exclus de cette analyse.

AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION (Montants en M€)	31/12/2023		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances sur personnel et organismes sociaux	0,5	0,5	
Créances fiscales* (1)	16,5	14,7	1,8
Fournisseurs débiteurs	2,0	2,0	
Factor (2)	8,6	8,6	
Comptes courants (3)	2,9	2,9	
Autres créances	4,1	4,1	
Charges constatées d'avance	3,1	3,1	
Total de l' Actif circulant	37,8	36,0	1,8
<i>*dont TVA</i>		11,1	

AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION (Montants en M€)	31/12/2022		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances sur personnel et organismes sociaux	0,7	0,7	
Créances fiscales (1)	14,1	12,5	1,6
Fournisseurs débiteurs	1,5	1,5	
Factor (2)	7,9	7,9	
Comptes courants (3)	3,3	3,3	
Autres créances	3,2	3,2	
Charges constatées d'avance	3,1	3,1	
Total de l' Actif circulant	33,8	32,1	1,6



Crédit d'impôt recherche, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi et TVA (1)

Les créances fiscales sont principalement composées du Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi « CICE » antérieur à 2019, comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes et des TVA déductibles.

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au CIR est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Factor (2)

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses balances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours, c'est-à-dire que les créances sont garanties, qu'elles soient impayées entre les mains du factor ou déjà définancées si elles ont plus de 75 jours. La société d'affacturage conserve donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant financé s'élève à 33,6 M€ au décembre 2023. Au 31 décembre 2022, il s'élevait à 33,1 M€.

L'intégralité des créances cédées sont financées et sont donc sorties du poste client. Les créances dont l'échéance est dépassée de plus de 75 jours sont définancées et comptabilisées en autres créances ; le fonds de garantie est également comptabilisé en autres créances. Au décembre 2023, ces créances s'élèvent à 8,6 M€. Au 31 décembre 2022, elles s'élevaient à 7,9 M€.

Les autres créances peuvent être dépréciées si elles correspondent à des créances clients de plus de 180 jours, totalement cédées au factor et dépassant la garantie accordée.

Comptes courants (3)

Les principaux comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit, en valeur nette :

Au décembre 2023

• Fives Smart Software Development SAS	1,1 M€
• Swarm	0,1 M€
• Axemble Maroc	0,1 M€
• Divers	0,1 M€



Une provision pour risques de 1,1 M€ couvre la valeur du compte courant détenu avec la société Fives Smart Software Development SAS.

Note 5.5 : Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en M€)	31/12/2022	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	31/12/2023
Provision sur Stocks et en-cours	0,1					0,1
Provisions sur Clients et comptes rattachés	5,6	5,0	-3,4	0,2	-0,1	7,3
Provisions sur Autres créances et comptes de régularisation	0,8	0,7	-0,1	0,0	0,0	1,5
Total provisions pour dépréciations	6,5	5,7	-3,5	0,2	-0,1	8,9

Note 5.6 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 26,3 M€ au 31 décembre 2023 (dont 8,3 M€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 25% au décembre 2023. Les taux applicables aux filiales étrangères s'élèvent à 23,5% au UK, 20% en Suisse, 26,5% au Canada, 21% aux USA, 22% aux Pays-Bas, 25% en Belgique et 30% pour les filiales présentes au Maroc.

Le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 2,1 M€ ; le montant des impôts différés non activés sur déficits reportables s'établit quant à lui à 4,5 M€.

Au décembre 2023, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt, en M€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net avant résultat des sociétés mises en équivalence	11,3	12,4
Impôt consolidé	4,0	3,5
Résultat avant impôt	15,3	15,8
Taux courant d'imposition en France	25,0%	25,0%
Impôt théorique au taux courant en France	3,8	4,0
Différences permanentes	-0,5	0,2
Activitation et utilisation du déficit fiscal	-0,3	-0,9
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différée	1,2	0,3
Différences de taux d'imposition	-0,1	-0,1
Charge/produit d'impôt du groupe	4,1	3,5
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>26,7%</i>	<i>21,9%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2023 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Engagement de retraite	7,6	9,2
Dépréciation des comptes courants intragroupe soumis à l'IS	-3,5	-1,6
Autres retraitements (provisions réglementées, ...)	1,0	-0,9
Déficits reportables activés	8,6	10,1
Déficits reportables non activés	17,7	13,5
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif (A)	31,4	30,4
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif hors déficit non activés (B)	13,7	16,9
Impôts différés actifs reconnus au bilan (C)	3,4	4,2
Taux (C) / (B)	25%	25%
Ecart de réévaluation Immobilisations	1,1	0,6
Dépréciation des comptes courants intragroupe	0,0	0,0
Autres retraitements	1,1	2,0
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif (D)	2,2	2,6
Impôts différés passifs reconnus au bilan (E)	0,54	0,65
Taux (E) / (D)	25%	25%
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés (A+D)	29,2	27,8
Impôts différés non reconnus	-17,7	-13,5
Total net des bases d'impôts différés (F)	11,5	14,4
Total net des impôts différés reconnus au bilan (G)	2,9	3,6
Taux (G) / (F)	25%	25%

Note 5.7 : Trésorerie nette

Les tableaux ci-dessous présentent le détail de la trésorerie nette :

TRESORERIE NETTE (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	3,7	0,8
Disponibilités	51,0	57,0
Concours bancaires courants (Passif)	0,0	0,0
Total Trésorerie nette	54,6	57,9

Note 5.8 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance concerne principalement les charges d'exploitation dont les locations. Elles s'analysent comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Locations immobilières & mobilières	1,0	0,8
Sous-traitance	0,1	0,1
Assurances	0,1	0,1
Hébergement / Maintenance informatique	0,7	0,9
Marketing	0,2	0,1
Gestion commerciale	0,6	0,5
Divers	0,4	0,5
Total des charges constatées d'avance	3,1	3,1

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

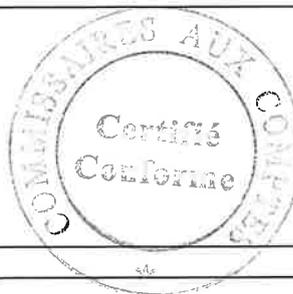
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Issus de la facturation des contrats de maintenance	18,3	15,0
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	0,6	0,4
Issus des prestations de services	6,6	4,4
Autres	0,1	0,3
Total des produits constatés d'avance	25,6	20,2

* CIR (Crédit Impôt Recherche)

Note 5.9 : Capitaux propres

5.9.1 : Composition du capital social

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2023	31/12/2022
Capital (en M€)	2,8	2,7
Nombre d'actions (actions ordinaires)	4 613 456	4 521 777
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,6 €	0,6 €



Au cours du premier semestre, la société a réalisé une augmentation de capital réservé aux salariés, par ailleurs les BSA émis par la société ont continué d'être convertis, ces deux opérations ont impacté le capital social de +55 K€ et les réserves de +1,0 M€.

Les actions propres détenues par VISIATIV au 31 décembre 2023 s'élèvent à 60 467 actions (dont 2 450 actions dans le cadre du contrat de liquidité) pour une valeur comptable de 0,9 M€ (dont 0,1 M€ dans le cadre du contrat de liquidité). La moins-value nette sur l'ensemble des mouvements de la période s'élève à -0,1 M€.

5.9.2 : Distribution de dividendes

La société a procédé à une distribution de dividendes sur la base des comptes au 31/12/2022. Le montant du dividende était de 1.10€ par action et représente un versement de 5,0 M€ qui a été effectué début juin 2023.

Note 5.10 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en M€)	31/12/2023								
	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reprises sans objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Changement de méthode	Reclassement	Montant fin de période
Provisions pour pertes de change	0,4	0,4	-0,2		0,0	0,0			0,5
Provisions pour maintenance	1,9	1,4	-1,3	0,0	0,2	0,0		0,0	2,3
Provisions pour pensions et obligations similaires	9,7	7,5	-9,5		0,0			0,0	7,6
Autres provisions pour risques	5,1	1,6	-1,9	0,0	1,6	0,0	0,0	0,2	6,4
Total provisions pour risques et charges	17,1	10,8	-13,0	0,0	1,8	0,0	0,0	0,2	16,9

Provisions pour engagements de retraites

Depuis, l'exercice 2021, la société applique la méthode préférentielle de comptabilisation d'une provision pour indemnité de fin de carrière (IFC) dans le but de communiquer une information financière plus juste du groupe, et de s'aligner sur les recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les hypothèses de calcul de la provision ont été revus pour la clôture annuelle et sont présentées à la note 4.13. Aucun engagement de retraite et avantages similaires n'a été identifié pour les structures étrangères.

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts attendus pour répondre aux besoins de maintenance évalués sur la période d'engagement contractuel.

Autres provisions pour risques

Les autres provisions sont constituées :

- de provisions statistiques d'assistance lors des contrôles fiscaux des clients réalisés par les administrations fiscales des pays où le groupe est présent, ainsi qu'à des provisions prud'homales dans les différentes entités du groupe ;
- de provisions sur autres créances correspondant à des créances clients totalement cédées au factor ayant plus de 180 jours.

Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2023.

Litiges prud'homiaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.



Note 5.11 : Dettes financières

5.11.1 : Echancier des dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la manière suivante :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en M€)	31/12/2023			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	113,8	21,5	56,3	36,0
Emprunts et dettes financières diverses	0,1	0,0	0,0	0,0
Concours bancaires courants	0,0	0,0		
Total des dettes financières	114,0	21,6	56,4	36,0

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

Les échéances de 1 à 5 ans tiennent compte :

- du remboursement du Prêt Garanti par l'Etat de 24 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises (cf ci-après) ;
- du remboursement de l'Euro PP pour 20 M€.

5.11.2 : Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts auprès des établissements de crédit se décomposent de la manière suivante au 31 décembre 2023 :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en M€)	Etablissements de crédit
Au 31 décembre 2022	107,7
(+) Encaissement	22,6
(-) Remboursement	-18,5
(+) Entrée de périmètre	2,0
(+/-) Autres mouvements (variations des intérêts courus, effet de change, ...)	-0,1
Au 31 décembre 2023	113,8

Description de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire (pool bancaire historique) :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale
- BP Auvergne Rhône Alpes.



I) Refinancement de la dette bancaire contractualisée en 2022 :

Les 13 octobre 2022, VISIATIV annonce la signature auprès de son pool bancaire historique, 115 M€ de nouveaux financements visant à refinancer et allonger la maturité de sa dette, ainsi qu'accompagner les prochaines étapes de son développement en dotant l'entreprise de nouvelles capacités financières pour saisir des opportunités de croissance externe.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- 1) Un refinancement pour la totalité du solde de sa dette senior antérieure, soit 15 M€, à travers l'émission de nouvelles tranches à échéance 6 et 7 ans (6,75 M€, à taux variable Euribor3M +1.80% amortissables jusqu'en 2028 et 8,25 M€ à taux variable Euribor3M +2.30% en remboursement l'échéance en 2029).
- 2) Un nouvel emprunt senior d'un montant total de 70 M€, dont 50 M€ de lignes de crédit confirmées sur une durée allant de 6 à 7,5 ans (18 M€ amortissables jusqu'en 2028 et 32 M€ en remboursement l'échéance en 2029). Sur cette enveloppe a été tiré au 31/12/2023, 10 M€ de tranche C In Fine à Euribor3M+4.20% (tirés en 2022) et 9.6 M€ sur la Tranche A (Euribor3M+1.80%) et B (Euribor3M+2.30%), tirés en 2023.
- 3) Une enveloppe de crédit de 20 M€ en vue du remboursement de l'emprunt obligataire de type Euro PP émis en 2018 et venant à échéance en mai 2025 (non tirée au 31/12/2023).
- 4) Complété par une émission pour 10 M€ d'obligations Relance, d'une maturité de huit ans et remboursables en une fois à l'échéance
 - o 9M€ In Fine à taux annuel fixe de 5%
 - o 1M€ In Fine à taux annuel fixe de 7%.

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), VISIATIV, en accord avec ses partenaires bancaires, a décidé de lier ces nouveaux financements à sa performance ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance).

VISIATIV bénéficiera ainsi d'un bonus, pouvant aller jusqu'à 10 points de base, sur la marge applicable à l'ensemble de ces nouvelles lignes de financement, en fonction de l'atteinte ou non des objectifs fixés.

Au 31/12/2022, 35 M€ ont été tirés sur cette nouvelle dette :

- 15 M€ de refinancement (cf 1 ci-dessus)
- 10 M€ d'emprunt senior (cf 2 ci-dessus)
- 10 M€ d'obligation relance (cf 4 ci-dessus)

Au 31/12/2023, 9.6 M€ d'emprunt senior ont été tirés sur la Tranche A (Euribor3M+1.80%) et B (Euribor3M+2.30%) de l'enveloppe confirmée (cf 2 ci-dessus)



II) Rappel des autres éléments de la dette existante :

1) Emprunt Obligataire EURO PP :

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 M€ portant intérêt à taux fixe et venant à échéance in fine le 4 mai 2025.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 0,1 M€ chacune.

2) Prêt Garantie par l'Etat :

VISIATIV a obtenu en mai 2020 un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt est remboursable mensuellement à partir de mai 2022 jusqu'en mai 2026. Au 31/12/2023 le restant dû est de 23,8 M€.

3) Emprunts BPI :

Une enveloppe globale de 20 M€ a été levée progressivement auprès de la BPI jusqu'en 2022.

Cette année 2023, deux nouvelles lignes de dettes ont été levées (de 5M€ chacune à un taux de 4.39%) pour un total de 10M€. L'encours total BPI au 31/12/2023 est donc de 18.4M€.

4) Autres prêts :

Des emprunts historiques ont été souscrits directement dans certaines filiales du groupe ou ont été intégrées lors des opérations de croissance externes pour un total restant dû au 31/12/2023 de 3,5 M€.

En 2023, 3.0 M€ auprès de la Société Générale afin de financer l'acquisition de MMP Tax au UK à taux fixe de 4.75%.

III) Couverture de taux :

Les nouveaux emprunts négociés en 2022 pour la part de refinancement de la dette pour 15 M€, ont été souscrits sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, un contrat de couverture a été mis en place à compter du 13 janvier 2023 à hauteur de 50% soit 7,5 M€ (taux fixe 2.825%).

Note 5.12 : Détail du passif circulant par échéance

Les impôts différés passif (0,5 M€) sont exclus de cette analyse.



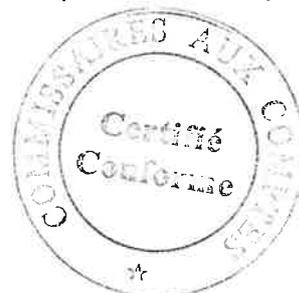
ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en M€)	31/12/2023			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	54,9	54,9		
Clients - Avances et acomptes reçus	1,3	1,3		
Dettes fiscales et sociales	53,6	53,6		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	22,2	22,2		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés (*)</i>	31,5	31,5		
Autres Dettes	3,8	3,5	0,2	
<i>Dettes sur immobilisations</i>	1,6	1,4	0,2	
<i>Groupe et associés</i>	0,3	0,3		
<i>Autres dettes</i>	1,9	1,9		
Total des dettes d'exploitation	113,6	113,3	0,2	0,0
Produits constatés d'avance	25,6	25,6		
Total général	139,2	138,9	0,2	0,0

(*) Dont TVA 26,1 26,1

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en M€)	31/12/2022			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	43,8	43,8		
Clients - Avances et acomptes reçus	1,2	1,2		
Dettes fiscales et sociales	49,5	49,5		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	21,1	21,1		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés (*)</i>	28,4	28,4		
Autres Dettes	5,1	4,6	0,5	
<i>Dettes sur immobilisations</i>	3,1	2,6	0,5	
<i>Groupe et associés</i>	0,2	0,2		
<i>Autres dettes</i>	1,8	1,8		
Total des dettes d'exploitation	99,6	99,1	0,5	0,0
Produits constatés d'avance	20,2	20,2		
Total général	119,8	119,3	0,5	0,0

(*) Dont TVA 23,3 23,3

Les dettes sur immobilisations correspondent aux compléments de prix liés aux acquisitions.



Note 5.13 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	35,2	18,4
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	35,2	18,4
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	11,9	12,2
Sécurité sociale et assimilés	4,3	4,8
Etat	0,9	1,8
Total des dettes fiscales et sociales	17,0	18,8
Total général	52,3	37,1

Note 5.14 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
France	176,9	166,7
Reste du monde	100,6	92,1
Total chiffre d'affaires	277,5	258,8
<i>% Hors France</i>	36%	36%

Sur l'ensemble de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 277,5 M€, en croissance de +7% par rapport à 2022 (stable en organique).

L'international franchit la barre des 100 M€ de revenus annuels en 2023, avec 100,6 M€ de chiffre d'affaires en progression de +9% (stable à périmètre et taux de change constants), en forte croissance sur les zones Afrique et Amérique. À fin 2023, les activités à l'international représentent 36% de l'activité de Visiativ. Dans le cadre du plan SHIFT5, Visiativ vise de porter la part de l'international à 50% de son activité à horizon 2028.

Note 5.15 : Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Production stockée	0,0	0,0
Production immobilisée	11,1	9,0
Transferts de charges	1,7	3,3
Crédit d'impôt recherche	0,9	0,5
Subvention d'exploitation reconnue en résultat	0,4	0,0
Autres produits	0,5	0,5
Total autres produits d'exploitation	14,5	13,3



Note 5.16 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Le groupe est désormais structuré autour de 2 UGT :

- « France », regroupant l'ensemble des activités réalisées en France,
- « International », regroupant l'ensemble des activités réalisées à l'international.

La performance sectorielle est suivie sur l'EBITDA.

(Montants en M€)	31/12/2023			31/12/2022		
	France	International	Consolidé	France	International	Consolidé
CA	176,9	100,6	277,5	166,7	92,1	258,8
EBITDA	17,2	9,9	27,1	16,6	11,8	28,4
<i>Ebitda / CA</i>	<i>9,7%</i>	<i>9,9%</i>	<i>9,8%</i>	<i>9,9%</i>	<i>12,8%</i>	<i>11,0%</i>

Les principales variations des charges d'exploitation au compte de résultat entre 2022 et 2023 sont les suivantes :

- Hausse des charges de personnel de 17,9 M€ qui s'explique principalement par l'effet des entrées de périmètre (2023 et 2022 en année pleine), par la hausse des effectifs et par l'effet de la modification des commissionnements commerciaux, basés désormais sur les entrées commandes (Bookings / Billings) ;
- Hausse des autres achats et charges externes de 3,7 M€, qui s'explique par l'effet des entrées de périmètre (2023 et 2022 en année pleine), et plus particulièrement à l'international avec la hausse des dépenses de marketing en lien avec l'uniformisation des marques au UK, au BENELUX, en Allemagne ainsi qu'en Suisse et la généralisation de la signalétique Visiativ.

Note 5.17 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Gains de change	1,5	0,2
Reprises sur provisions	0,2	0,2
Autres produits financiers	0,3	0,0
Total des produits financiers	1,9	0,4

CHARGES FINANCIERES (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Pertes de change	0,2	0,3
Dotations provisions financières	1,5	0,3
Charges d'intérêts	5,1	2,9
Autres charges financières	0,3	0,1
Total des charges financières	7,0	3,6



Note 5.18 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	8,1	0,0
Reprise de provisions exceptionnelles	0,2	0,0
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,0	0,0
Produits exceptionnels divers	0,1	0,4
Total des produits exceptionnels	8,3	0,4

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	4,9	0,0
Valeur nette comptable des titres cédés	0,0	0,0
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0,0	0,0
Dotations aux provisions exceptionnelles	0,1	0,0
Autres charges exceptionnelles	0,5	0,4
Total des charges exceptionnelles	5,4	0,4

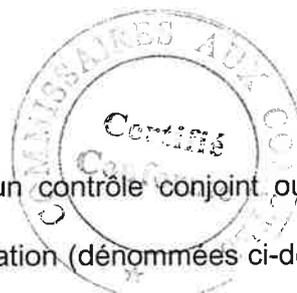
Note 5.19 : Résultat par action

Résultats de base par action	31/12/2023	31/12/2022
Nombre d'actions en circulation hors actions auto détenues	4 552 989	4 459 204
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs hors actions auto détenues	4 596 364	4 537 954
Résultat net part du groupe (en M€)	10,0	11,1
Résultat de base par action (€/action)	2,19	2,48
Résultat dilué par action (€/action)	2,17	2,44

Note 5.20 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.



Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

DETAIL DES PARTIES LIEES Information (en M€)	31/12/2023	31/12/2022
	Autres parties liées	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	-0,1	0,3
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	0,1	0,1
Créances rattachées à des participations	2,8	3,1
Dettes rattachées à des participations	0,0	0,0

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 1,1 M€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés.

Les rémunérations versées aux dirigeants de VISIATIV sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en M€	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération fixe annuelle	0,4	0,4
Rémunération variable	0,3	0,3
Rémunération des Administrateurs	0,0	0,0
Avantages en nature Véhicule	0,0	0,0
Avantages en nature GSC Chômage	0,0	0,0
TOTAL	0,8	0,8

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

Note 5.21 : Engagements donnés

Note 5.21.1 : Covenants bancaires

Les covenants bancaires sont les suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)	Ration de Limite d'investissement autorisé (R3)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2022	R1 < 1,3	R2 < 3,0 pour le 31 décembre 2022 R2 < 3,8 pour le 31 décembre 2023 R2 < 3,8 pour le 31 décembre 2024 R2 < 3,5 pour le 31 décembre 2025 R2 < 3,0 pour le 31 décembre 2026 et les années suivantes	R3 < 4,3 % du Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice précédent

Au décembre 2023, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :

Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :

Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)

R3 : Le « ratio de limite d'investissement autorisé » désigne, au titre d'une période de test le ratio :

Investissements en immobilisations incorporelles et corporelles / Chiffre d'affaires Consolidé de l'exercice précédent

Note 5.21.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a qu'un seul contrat de crédit-bail au sein de la société VISIATIV SA qui représente un actif de 45 K€. Ce contrat n'a pas d'impact significatif sur le résultat.



Note 5.21.3 : Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains (69)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Charges et engagements

Donnés en M€	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Engagement location immobilière	4,6	3,3

Note 5.21.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring pour le financement court terme du besoin en fonds de roulement. Le contrat est sans recours, la société d'affacturage conserve le risque d'insolvabilité du client. Le montant financé net s'élève à 33,6 M€ au 31 décembre 2023 contre 33,1 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

Note 5.21.5 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau suivant :

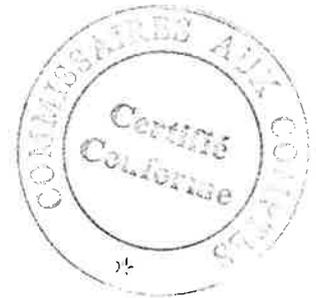
CONTRATS DE LOCATION (Montants en M€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	5,4	2,3	3,1
Matériel informatique	0,3	0,3	0,0
Total de l'engagement	5,7	2,6	3,1



1/ Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.11.1 « Description de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL
- ABGI France
- LIVING ACTOR
- KALISTA
- VISIATIV DAXIUM
- DAXIUM



2/ Complément de prix

- **3C Evolution**

La société VISIATIV a acquis 50% des titres de la société 3C EVOLUTION en juillet 2022 et 50% en décembre 2023

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés chaque année en fonction de l'atteinte de seuils d'EBE pour les années 2022 à 2025. Un complément de prix de 0,1 M€ a été provisionné dans les comptes au 31/12/2023 concernant l'atteinte partielle des objectifs 2024 et 2025.

3/Garanties de passif

Aucune des garanties de passif ci-dessous n'est activée au 31/12/2023.

- **VISIATIV SOLUTIONS UK (ex-INNOVA SYSTEMS)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société VISIATIV SOLUTIONS UK, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées en ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 ans après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2025.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 GBP, dont 3 000 GBP pour chaque demande prise individuellement.

- **VISIATIV CONSULTING UK (ex-ABGI UK)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société VISIATIV CONSULTING UK, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 14 janvier 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 200 000 GBP pour une période de 5 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 55 000 GBP.

- **CCSL (fusionnée dans VISIATIV SOLUTIONS UK)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société CCSL, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 juillet 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 640 000 GBP pour une période de 7 ans uniquement pour les litiges fiscaux (la garantie de 2 ans sur les litiges classiques étant expirée).

- **MSC (fusionnée dans VISIATIV CONSULTING UK)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MSC Associates Ltd UK, la société VISIATIV Consulting UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 février 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 7 500 GBP.

- **AJ Solutions (fusionnée dans Visiativ Solutions Entreprise)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société AJ Solutions, les sociétés VISIATIV et VISIATIV Entreprises Solutions bénéficient d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 31 décembre 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0.3 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 35 K€.

- **Visiativ Financement (ex-Lease Place)**

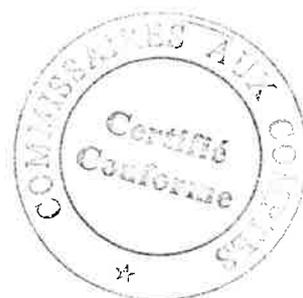
Dans le cadre du rachat des titres de la société Visiativ Financement Place, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 1^{er} avril 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 30 K€.

- **Ma Sauvegarde (IS Management)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Ma Sauvegarde, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **IFTC**

Dans le cadre du rachat des titres de la société IFTC Ltd, la société Visiativ Consulting UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 1^{er} juillet 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 3 000 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 20 000 GBP.





- **Bsoft.fr**

Dans le cadre du rachat des titres de la société BSoft.fr ; la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 novembre 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,25 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **ABGI Brésil**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI Brésil, la société ABGI Group bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 novembre 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,5 M€ pour une période de 4 ans.

- **Proxeem (fusionné dans Visiativ Software)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Proxeem, la société VISIATIV SOFTWARE bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 13 mai 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 15 K€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 4 K€.

- **VISIATIV GERMANY (ex-MB CAD)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société VISIATIV GERMANY GMBH, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 mai 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2,8 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 15 K€.

- **AK GROUP II - ABSISKEY**

Dans le cadre du rachat des titres de la société AK GROUP II, la société ABGI FRANCE bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 16 novembre 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1,8 M€ jusqu'au 31/12/2023 puis 1,2 M€ à partir du 01/01/2024 puis 0,6 M€ à partir du 01/01/2025 (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 50 K€.

- **BRAITHWAITE Irlande et BRAITHWAITE CANADA**

Dans le cadre du rachat des titres des sociétés BRAITHWAITE Irlande et BRAITHWAITE Canada, la société ABGI Conseil (Canada) bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 3,5 MCAD jusqu'au 11/07/2024 (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux soit 3 ans).

- **DAXIUM**

Dans le cadre du rachat des titres de la société DAXIUM, VISIATIV-DAXIUM bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 13 octobre 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1.5 M€ jusqu'au 13 octobre 2024.

- **1LIFE**

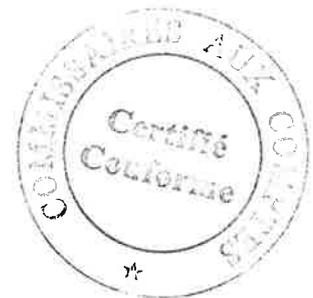
Dans le cadre du rachat des titres de la société 1LIFE, VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 16 octobre 2023. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0.3 M€ jusqu'au 15 octobre 2024, puis 0.2 M€ jusqu'au 15 octobre 2025 et 0,1 M€ jusqu'au 16 octobre 2026 avec une franchise stable de 10 K€ sur l'ensemble de la période de 3 ans.

- **EBM**

Dans le cadre du rachat des titres de la société EBM, VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 juillet 2023. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 45 K€ jusqu'au 28 juillet 2026 (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux).

- **MMP**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MMP Tax Ltd, la société Visiativ Consulting UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 31 août 2023. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 385 000 GBP pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 25 000 GBP.



4/ Engagements vis-à-vis des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), Visiativ Consulting UK, Living Actor, BSoft, ABGI France, 1Life et Visiativ Daxium (actionnaire unique de Daxium) bénéficient d'une option de vente de leurs actions, et la société VISIATIV à l'obligation d'achat des titres des minoritaires à l'exception de Visiativ Consulting UK.

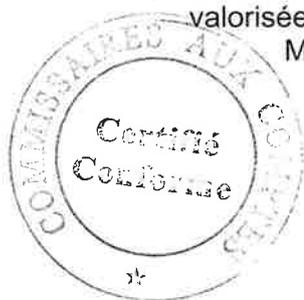
L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
VISIATIV CONSULTING UK	Du 30 avril 2022 au 30 avril 2027	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires
LIVING ACTOR	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tout les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030
BSOFT	A tout moment et jusqu'au 30 novembre 2036 en cas de sortie des effectifs	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA
ABGI France	Pendant une durée de 3 mois à compter des dates d'approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2025, le 31 décembre 2026 et le 31 décembre 2027. Puis à compter du 1er avril 2029, chaque année pendant une période de 3 mois débutant à compter de la date d'approbation des comptes du précédent exercice clos	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
1Life	A tout moment et jusqu'au 16 octobre 2033 en cas de sortie des effectifs	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA
Visiativ Daxium	50% du 1er mars 2025 au 30 juin 2025 et du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025 50% du 1er mars 2027 au 30 juin 2027 et du 1er septembre 2027 au 31 décembre 2027 Puis du 1er mars au 30 juin de chaque année jusqu'en 2031	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA

Pour la société **VSSB**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition complémentaire (2021)
- La différence de valorisation entre 2021 et le jour de la vente des actions de la société valorisée selon la formule suivante :

Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette



Pour **Visiativ Consulting UK**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **LIVING ACTOR**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **BSOFT**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **ABGI FRANCE** le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **1Life** le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **VISIATIV DAXIUM**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- La moyenne, au niveau de la société DAXIUM, d'un multiple de l'EBITDA et de l'Annual Recurring Revenu du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Note 5.22: Effectifs

Le total des effectifs au 31/12/2023 est le suivant :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Sales & Marketing	483	448
Formation & Consulting	663	602
R&D	231	170
Direction & Administratifs	223	190
Total effectifs à la clôture	1 600	1 410



Note 5.23 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe a souscrit des instruments de couverture (cf. paragraphe 5.11.2).

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisées sur le capital ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.11).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement. Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- Les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme.
- 77% des emprunts au 31/12/2023 est à taux fixe (emprunts BPI, emprunt obligataire, PGE et obligations Relance).
- Les nouveaux emprunts négociés en 2022 pour la part de refinancement de la dette (15 M€), ont été souscrits sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, un contrat de couverture a été mis en place à compter du 13 janvier 2023 à hauteur de 50% soit 7,5 M€ (taux fixe 2.825%).

Risque de crédit

Risques de crédit financier

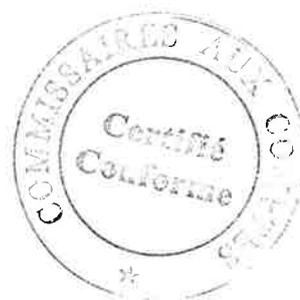
Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe a recouru à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 25 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2023 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2023.



Risque de change

Environ 80% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Les autres principales devises au sein du groupe sont la livre sterling, le dollar et le franc suisse, les filiales concernées achètent et vendent dans la même devise. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Note 5.24 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en M€)	Exercice 2023						Exercice 2022					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	0.05	34%	0.05	49%			0.05	34%	0.05	44%		
* Filiales intégrées globalement	0.10	63%	0.05	47%	0.24	100%	0.10	63%	0.06	52%	0.17	100%
> Services Autres que la Certification des comptes liés à la mission du commissaire aux comptes												
* Emetteur	0.01	3%	0.01	5%			0.01	3%	0.01	4%		
TOTAL	0.15	100%	0.11	100%	0.24	100%	0.16	100%	0.12	100%	0.17	100%

